



ECOLE DE MUSIQUE DU SAINTOIS

Association Loi 1901
Organisme d'Intérêt Général à caractère culturel

ADHESION 2022-2023

Je soussigné(e) :

(l'adhérent doit être une personne majeure)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Portable :

E-mail :

J'adhère à l'association Ecole de Musique du Saintois en 2022-2023

Cotisation simple = 25 €

Cotisation de soutien = 75€

La **cotisation annuelle** permet à tous les membres de votre famille de participer à la vie de l'association et de s'inscrire aux activités proposées tout en étant assurés.

Comme tout don à un organisme d'intérêt général habilité par l'administration fiscale, la cotisation de soutien donne droit à réduction d'impôt sur le revenu à hauteur de 66% (art. 200 du CGI). Nous vous délivrerons un reçu ouvrant droit à 50 € de réduction d'impôt. Votre cotisation ne vous aura finalement coûté que 25 €.

Je peux participer à la vie de l'association dans les domaines suivants : (bénévolement, dans la limite de mes disponibilités)

distribution de tracts aide sur les manifestations animation du site Internet

jardinage-bricolage tâches administratives Conseil d'administration

➔ Merci de retourner ce bulletin accompagné de votre règlement, par chèque libellé à l'ordre de **Association Ecole de Musique du Saintois**.

Fait à : _____

Le : _____

Signature :

ECOLE DE MUSIQUE DU SAINTOIS

1, rue des Chenevières - 54740 HAROUE

03 83 52 76 35 - musicole.haroue@free.fr

www.ecoledemusiquedusaintois.com